

Aide	Traitement fiscal	Traitement comptable	Traitement social	Divers
Le Fonds de solidarité : <ul style="list-style-type: none"> Volet 1 : jusqu'à 1 500 €, ou plus selon les secteurs et les dates d'attribution. Volet 2 : aide régionale, jusqu'à 5 000 € ou plus selon les secteurs et les dates d'attribution Volet 3 : aide des départements, des communes, des EPCI (établissements publics de coopération intercommunales) 	Exonérée Neutralisation fiscale par déduction en Divers à déduire	740000 Subvention d'exploitation 708000 Gains divers	Exonération	Aides non prises en compte pour les seuils de chiffre d'affaire : <ul style="list-style-type: none"> Des régimes déclaratifs (micro) Des régimes d'exonération de plus-values
Les autres aides régionales ou des collectivités locales, hors fonds de solidarité	Imposable	740000 Subvention d'exploitation 708000 Gains divers	Imposable	
Les indemnités journalières CPAM du chef d'entreprise: <ul style="list-style-type: none"> garde d'enfant maladie Covid-19 personne vulnérable 	Imposable	791000 Transfert de charges d'exploitation	Retraitements à effectuer concernant la CSG non déductible sur revenus de remplacement (2,3 % non déductible)	Risque de double déclaration sur la 2042 du chef d'entreprise : ne pas oublier de ne pas déclarer l'aide dans la rubrique pensions et rentes si elle est préremplie sur la déclaration
Les indemnités journalières CPAM des salariés	Imposable	641000 Rémunération du personnel	Imposable	
L'Aide CPSTI , sécurité sociale des indépendants	Exonérée	455000 Compte courant d'associé 108000 Exploitant individuel	Exonérée	Aides non prises en compte pour les seuils de chiffre d'affaire : <ul style="list-style-type: none"> Des régimes déclaratifs (micro) Des régimes d'exonération de plus-values
Les aides de la CNAM pour les professionnels de santé conventionnés	Imposable	791000 Transfert de charges d'exploitation	Imposable	
Les aides versées par certaines caisses de retraite de professions libérales	Exonérée Neutralisation fiscale par déduction sur la ligne 43 Divers à déduire sur l'annexe 2035B	791000 Transfert de charges d'exploitation	Exonérée	Aides non prises en compte pour les seuils de chiffre d'affaire : <ul style="list-style-type: none"> Des régimes déclaratifs (micro) Des régimes d'exonération de plus-values
Les autres aides au maintien de l'activité	Imposable sauf exonération ou attribution dans le cadre d'un régime de prévoyance complémentaire dont les cotisations ne sont pas déductibles	791000 Transfert de charges d'exploitation		
Le Prêt garanti par l'Etat (PGE) ou autres emprunts	Non imposable	164000 Compte d'emprunt		<ul style="list-style-type: none"> Versement du capital de l'emprunt non imposable Remboursement du capital de l'emprunt non déductible Frais de souscription, assurance et intérêts d'emprunt déductibles